



Le 03 décembre 2019

**ARS de Bretagne**

A l'attention de M. Stéphane MULLIEZ  
Directeur Général

## **Exercice coordonné et CPTS : les URPS exigent d'être systématiquement consultées dans le cadre de leur mise en œuvre**

Les URPS bretonnes de plusieurs professions, réunies au sein du COPIL inter-URPS de Bretagne, partagent la position de la Conférence Nationale des URPS Médecins Libéraux adressée le 8 novembre 2019.

La Conférence Nationale des Unions Régionales de Professionnels de Santé-Médecins Libéraux (CN URPS-ML) a été interpellée par certains de ses adhérents sur le fait qu'en régions les URPS ne sont pas consultées de façon systématique dans le cadre de la mise en œuvre de l'exercice coordonné et du développement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Les URPS de la région Bretagne rappellent qu'elles sont des structures définies dans le Code de la Santé Publique comme les seuls partenaires institutionnels représentatifs des professionnels de santé libéraux.

Par leurs missions, les Unions participent à l'organisation de l'offre de soins :

Elles sont dès lors des interlocutrices essentielles pour accompagner, promouvoir et appuyer tout projet porté par les professionnels de santé libéraux dans les territoires.

Les URPS de la région Bretagne rappellent également que si des fédérations constituées (MSP et CPTS) sont des partenaires potentiels en termes de maître d'ouvrage, elles ne peuvent pas pour autant se substituer aux seules instances démocratiquement élues et réaffirmées dans leurs missions par la loi de transformation du système de santé de juillet 2019.

Nous resterons très vigilants au respect de ces relations institutionnelles et invitons le ministère de la santé à rappeler ces règles à toutes les instances nationales et régionales.

### *Les URPS de la région Bretagne :*

URPS des Chirurgiens-Dentistes Libéraux de Bretagne : Dr Dominique LE BRIZAULT – Président

URPS des Infirmiers Libéraux de Bretagne : M. Patrice THORAVALE – Président

URPS des Masseurs-Kinésithérapeutes Libéraux de Bretagne : M. Olivier DARTOIS – Président

URPS des Médecins Libéraux de Bretagne : Dr Nikan MOHTADI – Président

URPS des Orthophonistes Libéraux de Bretagne : Mme Noémie FAURE – Présidente

URPS des Pédiatres-Podologues Libéraux de Bretagne : M. Fabien STAGLIANO – Président

URPS des Pharmaciens de Bretagne : Dr Luc MOUGIN – Président

### Copie :

Directeur de cabinet du Ministre des Solidarités et de la Santé : Monsieur Raymond LE MOIGN

DGOS : Madame Katia JULIENNE

CPAM : Mesdames Elodie POUILLIN, Claudine QUERIC et Messieurs Hugues BARDOUX et Mohamed AZGAG

Presses spécialisées : GP Santé, Kiné actualité, Kinépointpresse, Information-Dentaire, Le Chirurgien-Dentiste de France, magazine Clinic,